

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 29 avril 2026 à 20h00
À la salle communale de Givrins

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	0
1. Assermentation.....	1
2. Appel	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.12.2025.	1
4. Communications du bureau du CIAISGE	1
5. Communications du CODIR	1
6. Préavis n°01-2026 – relatif au rapport de gestion et comptes AISGE 2025 ..	2
7. Préavis n°02-2026 - relatif à la constitution d'un droit de superficie d'une durée de 50 ans sur les parcelles 808 et 810 en faveur de l'AISGE	3
8. Postulat déposé par M. Sébastien PIGUET : « Étude de mobilité scolaire en vue de la révision du règlement des transports scolaires de l'AISGE	3
9. Postulat déposé par M. Christophe HABISREUTINGER, M ^{me} Diane MARCOZZI et M ^{me} Noémie DUNAND : « Envisager une suspension du processus d'enclassement des élèves de 5P et 6P à l'école du Bix, tant que les mesures de sécurité et de bien-être des élèves ne sont pas garanties »	3
10. Proposition individuelle et divers	4
11. Annexes	5

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 29 avril 2026 à 20h00
À la salle communale de Givrins

La **Présidente**, M^{me} **Céline BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal ordinaire de l'AISGE.

1. ASSERMENTATION

Aucune

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

08 membres du CODIR sont présents
16 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.12.2025.

La **Présidente** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. Aucune.

VOTATION : ***15 OUI** **0 NON** **0 Abstention**
Décision : **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

***la Présidente ne prend pas part au vote à main levée, uniquement à bulletin secret**

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CIAISGE

La **Présidente** annonce la soirée de l'Assermentation de l'AISGE par la Préfecture qui aura lieu le 29.06.2026 à 19h00 au Gossan à Genolier. Ceci pour les conseillers qui souhaitent se représenter au Conseil communal respectif dans leur Commune, être élu et après, qui souhaiteraient être délégué pour l'AISGE.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR

M^{me} **Evelyne FALLET** annonce qu'une responsable des ressources humaines, M^{me} **Lauriane WEIBEL** a été engagée et débutera son activité vendredi 01.05.2026.

Le calendrier de fin de législature est compliqué, il y a malheureusement deux séances importantes qui se suivent. Celle de ce soir avec le Conseil Intercommunal et celle de demain jeudi 30 avril à 18h30 à Trélex, où aura lieu la séance d'information publique pour les parents concernant le Bix et son enclassement. Les analyses demandées ont été réalisées et des réponses seront données concernant notamment les transports scolaires et l'accueil parascolaire. Dans cette séance il y aura des représentants de l'École (EPSGE), de la DGEO, de la DGMR et du NStCM. Toute l'Assemblée est bien évidemment cordialement invitée.

M. **Gérald GIRARDET** annonce que suite à une réunion sur le Bix de cet après-midi, le chantier se porte bien. Les conséquences des dernières inondations posent encore quelques problèmes. Les travaux du parking sont en cours, une partie étant déjà goudronnée, puis enfin l'élargissement de la route cantonale débutera début mai.

6. PRÉAVIS N°01-2026 – RELATIF AU RAPPORT DE GESTION ET COMPTES AISGE 2025

La **Présidente** passe la parole à M. **Paul MENARD**. Il annonce que 2025 a été une année difficile pour les finances. Un des grands changements est le regroupement des comptes de l'école et des comptes de l'accueil de jour, formant dorénavant qu'un seul compte pour une seule organisation l'AISGE. Les outils informatiques ont été modifiés en réunissant les comptes sur Abacus, ce qui facilite les tâches administratives. Les coûts liés sont également pour le passage de MCH1 à MCH2. CHF 1'688'000 de bénéfice (CHF 941'835 bénéfice pour les écoles + CHF 746'165 bénéfice pour l'accueil de jour), ce bénéfice sera reporté sur les charges pour la répartition auprès des communes.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Cédric NARDONE** la commission recommande d'accepter le préavis n°01/2026.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M^{me} **Muriel DAUPHIN** précise que l'augmentation des prix des prestations du RAT en 2025 a aidé dans la tenue des charges, contrairement aux années 2023 et 2024. Une participation de leur part sera demandée en supplément en 2025, car l'AISGE estime que malgré les bonnes finances de cette année, il est reconnu que les tarifs 2025 n'étaient toujours pas suffisant pour obtenir un équilibre. La règle est que quand il y a un surplus l'AISGE reverse le surplus au RAT, donc elle estime pouvoir avoir un retour.

Dans les « Commentaires » des comptes, M^{me} **Evelyne VOGEL** remarque qu'il est noté que le budget 2025 avait été refusé par les membres du CI, or il n'a jamais été refusé mais les comptes l'avaient été. Ces commentaires seront corrigés.

Nous passons au vote du préavis :

VOTATION :	13 OUI	0 NON	2 Abstentions
<u>Décision :</u>	Le Préavis 01/2026 est accepté à large majorité		

7. PRÉAVIS N°02-2026 - RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE D'UNE DURÉE DE 50 ANS SUR LES PARCELLES 808 ET 810 EN FAVEUR DE L' AISGE

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Evelyne FALLET** nous lit les conclusions de ce préavis.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M^{me} **Noémie DUNAND** la commission recommande d'accepter le préavis n°02/2026.

La **Présidente** ouvre la discussion.

Nous passons au vote du préavis :

VOTATION :	15 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le Préavis 02/2026 est accepté à l'unanimité		

8. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN PIGUET : « ÉTUDE DE MOBILITÉ SCOLAIRE EN VUE DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L' AISGE

La **Présidente** indique que nous devons voter sa recevabilité après sa lecture. Lecture du postulat par M. **Paul MENARD**.

La **Présidente** indique que le postulat n'est pas contraignant pour le CODIR, mais le CODIR aura jusqu'à une année pour formuler une réponse. Elle encourage le CODIR à répondre rapidement sachant que nous sommes en fin de législature. Le CODIR le cas échéant transmettra ce postulat aux nouveaux membres du CODIR.

Elle demande à l'Assemblée qui soutient la recevabilité de ce postulat.

La recevabilité de ce postulat est acceptée (14 OUI, 0 NON, 1 abstention)
--

La **Présidente** poursuit en demandant si l'Assemblée souhaite le renvoyer dans une commission ou directement en CODIR.

Le Postulat est renvoyé au CODIR (15 OUI, 0 NON, 0 abstention)

Il n'y a pas de possibilité de question ou de discussion sur ce postulat. En revanche une fois le rapport édité par le CODIR, il sera soumis à une commission.

9. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. CHRISTOPHE HABISREUTINGER, M^{ME} DIANE MARCOZZI ET M^{ME} NOÉMIE DUNAND : « ENVISAGER UNE SUSPENSION DU PROCESSUS D'ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES DE 5P ET 6P À L'ÉCOLE DU BIX, TANT QUE LES MESURES DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES NE SONT PAS GARANTIES »

Lecture du postulat par M. **Christophe HABISREUTINGER**.

La **Présidente** demande à l'Assemblée qui soutient la recevabilité de ce postulat.

La recevabilité de ce postulat est acceptée (11 OUI, 1 NON, 3 abstentions)

La **Présidente** poursuit en demandant si l'Assemblée souhaite le renvoyer dans une commission ou directement en CODIR.

Le Postulat est renvoyé au CODIR (12 OUI, 1 NON, 2 abstentions)

10. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M^{me} **Myriam BEDAT** indique qu'au début de la construction du Bix, il était question d'enclasser les 5-6P de 11-12 ans, l'étude avait été faite pour cette tranche d'âge. Pourquoi tout ceci a changé ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** confirme que depuis le début le projet était pour que les élèves du cycle 1 à 4 restent dans les villages et le cycle 2 iront au Bix, le cycle 3 à Genolier. M^{me} **Myriam BEDAT** pense qu'il s'agit peut-être de la différence que le système Harmos a amené dans l'appellation des différents cycles des élèves, mais reste persuadée que la 1^{ère} idée était d'enclasser les 5-6P (sans Harmos donc les élèves de 11-12 ans). M^{me} **Regula ZELLWEGER** indique qu'en tant que municipale depuis 2011, elle se souvient que la votation de Harmos était pour la Confédération en 2009 et pour le Canton de Vaud en 2011. Elle complète que le projet du Bix avec le système Harmos prévoyait les différents pôles distincts. Elle confirme que cette construction du Bix a toujours concerné les 5, 6, 7, 8P. M. **Christophe HABISREUTINGER** a retrouvé dans le PV de la séance du 13.04.2022, où M. **Simon LAGGER** affirmait que les 5-6P d'Arzier-Le Muids et de St-Cergue iraient au Bix et les élèves du bas resteraient à Trélex.

La **Présidente** préside ce CI depuis le début de la législature donc depuis cinq ans avec grand plaisir. Elle remercie la Préfecture pour sa disponibilité et son soutien en cas de doute et les divers échanges avec le CODIR pour la construction des projets AISGE. Elle a eu beaucoup de plaisir à tenir cette place de **Présidente**. Elle encourage les futurs membres du CI à continuer cette belle expérience.

M^{me} **Evelyne FALLET** nous donne lecture d'un message, avant de clore cette dernière séance de cette législature : « *Ce Conseil intercommunal marque une étape particulière. Ces derniers mois — et même ces dernières années — n'ont pas toujours été simples. Ils ont été exigeants, parfois bousculés, mais ils ont aussi montré notre capacité collective à tenir le cap et à avancer ensemble. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, vos échanges — parfois nourris — et votre volonté de faire progresser l'AISGE. Rien de ce qui a été accompli ne l'a été seul. Et c'est important de le souligner ce soir. Ce moment est aussi particulier parce que certains d'entre vous vont quitter le Conseil intercommunal, tandis que d'autres poursuivront leur engagement. À celles et ceux qui partent, un grand merci pour votre contribution et votre implication. À celles et ceux qui continuent, je souhaite beaucoup d'énergie et de satisfaction dans la suite de ce travail. Merci à vous toutes et tous pour le chemin parcouru ensemble.* »

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h05

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M^{me} Céline BERGER (*Présidente*)



M^{me} Valérie ZEENDER (*Secrétaire*)



11. ANNEXES

Postulats

